



Vente de fleurs de l'APE, mai 2021



Réfection du toit « Chapelle de Ligny »

Mairie de Massingy

Responsable de la Communication : Jean-Michel BLOCMAN, Maire de Massingy

Réalisation : Félicé TIOULONG, Gilberte GENOUX, Françoise DURAND, Océane BUTTIN, Nadia CALABRESE
Création photos : Mairie, Alexis BUTTIN, Audrey LEPREVOST, Marie PETELLAT, Valérie COSTENARO

Impression : Imprimerie DUCRET

Sommaire

L'édito du Maire	Page 2
Amicale des Sapeurs Pompiers	Page 3
ACCA	Page 4
Les comptes	Pages 5 à 7
Cadre de vie	Page 8



MOT DU MAIRE

Bonjour

Ce Massingy info du printemps 2021 vous parvient en ces temps encore difficiles, où ce virus maudit sévit encore. Contrairement au début de cette année où nous ne voyions pas la fin de cette épidémie, nous pouvons espérer bientôt, grâce à la vaccination, un retour à la vie normale. Cependant des familles ou des amis ont été endeuillés, et nous savons les drames qu'ils ont vécus.

Ce bulletin communal a pour but de rendre public l'état de nos comptes après validation par la Trésorerie, du compte administratif 2020 et l'adoption par le Conseil Municipal du budget 2021.

Comme vous pourrez le constater, le budget investissement de cette année, prend en compte l'extension de l'école et la sécurisation de son accès.

D'une manière générale, deux inspecteurs des finances publiques sont venus à notre demande en début d'année, faire un audit de nos comptes. Sans entrer dans les détails, ils nous ont donné quitus tant sur la bonne gestion financière de la Commune que pour la demande d'un prêt bancaire pour financer les travaux de l'école.

ELECTIONS

Les élections départementales et régionales sont prévues les 20 et 27 juin prochain.



Compte tenu du double scrutin et des conditions sanitaires à respecter, **le bureau de vote de la mairie sera déplacé à la salle des fêtes au 30 route du Chef-Lieu.**

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du 9 au 22 août inclus.

Le service urbanisme sera fermé du 6 au 22 août inclus.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale a pour objet de resserrer les liens d'amitié qui unissent les sapeurs-pompiers actifs et vétérans, de promouvoir, de favoriser ou d'organiser les diverses animations ou manifestations dans la commune ou le département.

Elle assure certains frais de formation, de matériels (tenues de sortie,...) non pris en charge par le SDIS.

L'amicale se compose : Des sapeurs-pompiers actifs, des anciens pompiers vétérans, des pompiers démissionnaires et actifs ayant accompli plus de 20 ans de service au sein du C.P.I, et des membres bienfaiteurs.



Remise d'insigne de Chef de Centre , niveau Argent



C'est en comité réduit et en présence de Jean-Michel Blocman, maire de Massingy ; du commandant Frédéric

Thiolière (Chef du Groupement du Bassin Annécien) ; du Capitaine Francis Vandendorpe (responsable du Volontariat) ; du Sergent-Chef Frédéric Charpy (adjoint du Chef de Centre) et de quelques pompiers du Centre de Première Intervention de Massingy que s'est déroulée la remise d'insigne. Le Caporal-Chef Stéphane Durand a reçu l'Insigne de Chef de Centre Niveau argent. Un insigne remis après 5 ans passés en qualité de Chef de Centre.



Source: Hebdo des Savoie



Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

La chasse doit s'intégrer et avoir sa place dans les espaces ruraux en tenant compte de l'évolution de la société actuelle, des usagers, des protecteurs de la nature, de l'agriculture, de la régulation et la préservation de la faune sauvage et de son biotope.

Ceci n'est possible que grâce à la responsabilité, le partage et l'action commune de tous les différents acteurs.

L'ACCA a été créée en mars 1968, elle a pour but, dans le cadre du Code de l'environnement :

- d'assurer une bonne organisation technique de la chasse ;
- de favoriser le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- de permettre l'éducation cynégétique de ses membres ;
- de mettre en œuvre la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts ;
- de veiller au respect des plans de chasse et des prélèvements maximum autorisés ;
- de participer à la représentation et à la défense des chasseurs.

L'association compte entre 20 et 25 adhérents en moyenne par année. Elle organise un repas qui n'a pas pu avoir lieu ces deux dernières années, suite aux restrictions sanitaires gouvernementales.

Pour information, la chasse se pratique le jeudi, le samedi, le dimanche et les jours fériés de mi-septembre à mi-janvier. En dehors de cette période, des battues administratives peuvent être organisées en cas de dégâts.

Les membres du bureau sont :

- Présidente : SEGRET Noëlle
- Vice-président : PICCON Marcel
- Secrétaire : SEGRET Florent
- Trésorier : CHARBONNIER Christian
- Représentant des agriculteurs : BUTTIN Jean-Marc

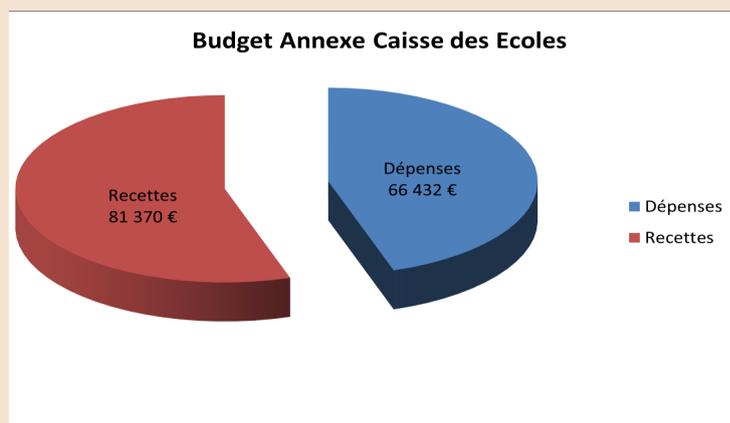
Autres membres : BOUCHET Timothé, FAVRE Raymond, GROSJEAN Patrice, ROSSILLON Mickaël.

Les membres de l'association sont à votre disposition pour tout renseignement et pour partager avec vous cette belle passion qu'est la chasse.



CAISSE DES ECOLES: COMPTE ADMINISTRIF 2020

Déficit de fonctionnement	0 €
Charges à caractère général	41 432 €
Charges de personnel	25 000 €
Dépenses	66 432 €
Excédent antérieur reporté	716 €
Produits des services	52 654 €
Subv. Budg. principal d'équi- libre	28 000 €
Recettes	81 370 €
Dépenses	66 432 €
Recettes	81 370 €



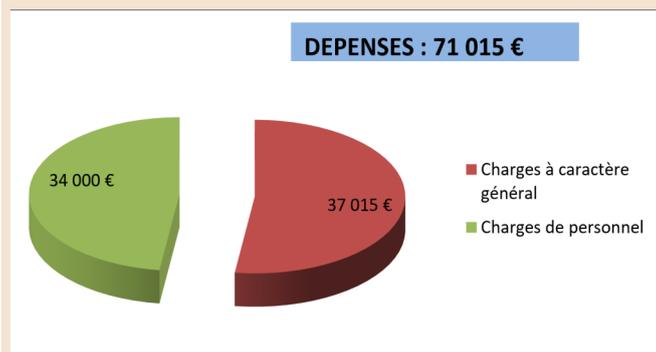
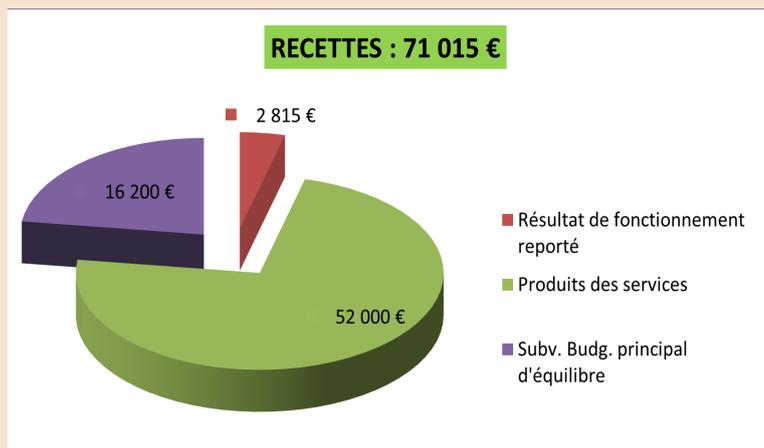
CAISSE DES ECOLES: BUDGET PRIMITIF 2021

Charges à caractère général	37 015 €
Charges de personnel	34 000 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT 71 015

Résultat de fonctionnement reporté	2 815 €
Produits des services	52 000 €
Subv. Budg. principal d'équilibre	16 200 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 71 015



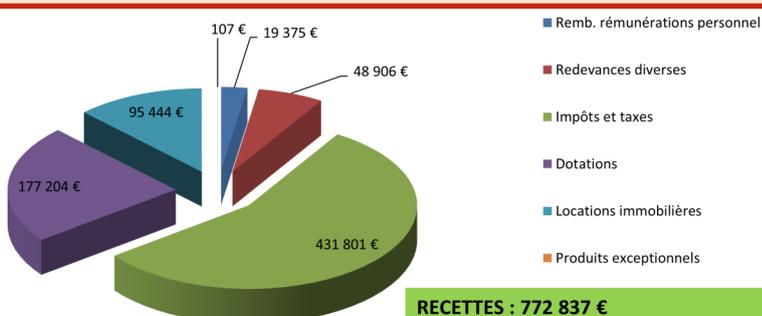
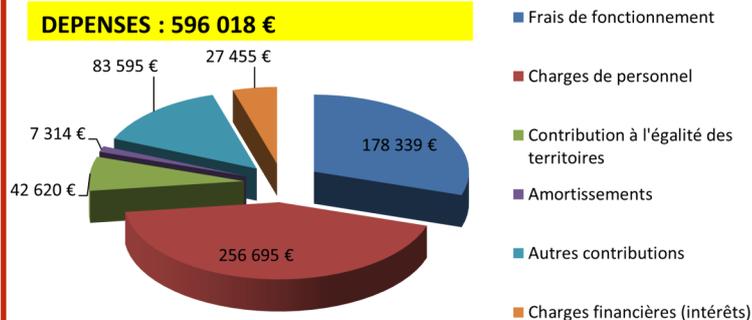
BUDGET PRINCIPAL: COMPTE ADMINISTRIF 2020

FONCTIONNEMENT

Frais de fonctionnement	178 339 €
Charges de personnel	256 695 €
Contribution à l'égalité des territoires	42 620 €
Amortissements	7 314 €
Autres contributions	83 595 €
Charges financières (intérêts)	27 455 €
	596 018

Remb. rémunérations personnel	19 375 €
Redevances diverses	48 906 €
Impôts et taxes	431 801 €
Dotations	177 204 €
Locations immobilières	95 444 €
Produits exceptionnels	107 €
	772 837

DEPENSES : 596 018 €



RECETTES : 772 837 €

BUDGET PRINCIPAL: COMPTE ADMINISTRIF 2020

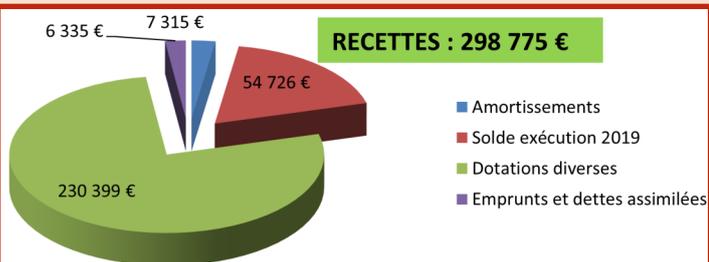
DEPENSES : 207 285 €



INVESTISSEMENT

Remb. d'emprunts (capital)	121 050 €
Travaux et achats de matériel	86 235 €
	207 285
Amortissements	7 315 €
Solde exécution 2019	54 726 €
Dotations diverses	230 399 €
Emprunts et dettes assimilées	6 335 €
	298 775

RECETTES : 298 775 €

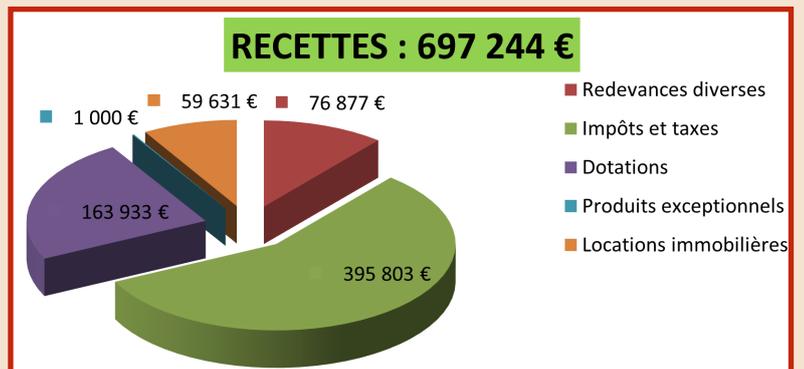
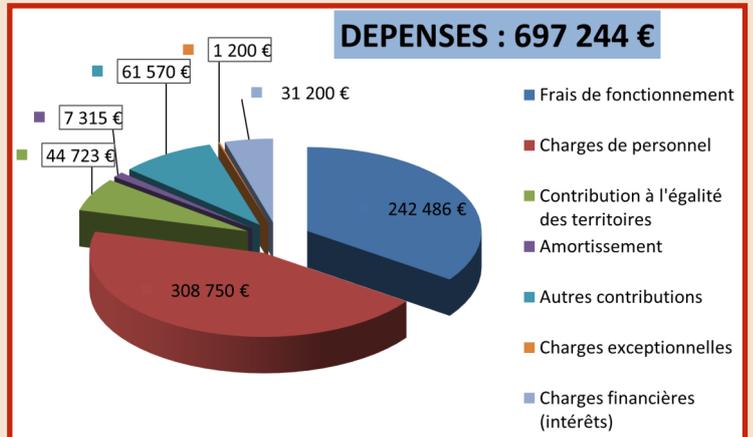


BUDGET PRIMITIF 2021 FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

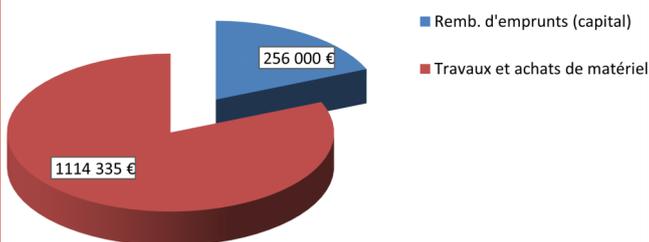
Frais de fonctionnement	242 486 €
Charges de personnel	308 750 €
Contribution à l'égalité des territoires	44 723 €
Amortissement	7 315 €
Autres contributions	61 570 €
Charges exceptionnelles	1 200 €
Charges financières (intérêts)	31 200 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT	697 244

Redevances diverses	76 877 €
Impôts et taxes	395 803 €
Dotations	163 933 €
Produits exceptionnels	1 000 €
Locations immobilières	59 631 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	697 244



BUDGET PRIMITIF 2021 INVESTISSEMENT

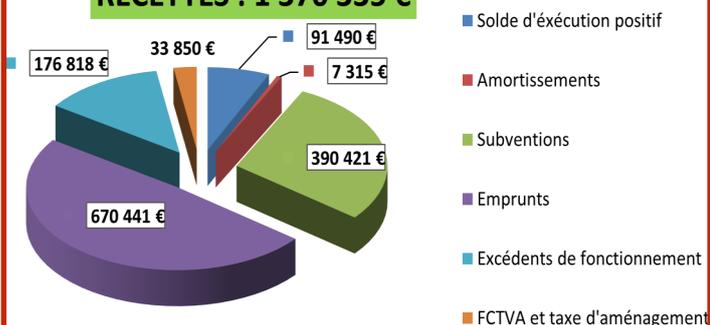
DEPENSES : 1 370 335 €



INVESTISSEMENT

Remb. d'emprunts (capital)	256 000 €
Travaux et achats de matériel	1 114 335 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 370 335

RECETTES : 1 370 335 €



Solde d'exécution positif	91 490 €
Amortissements	7 315 €
Subventions	390 421 €
Emprunts	670 441 €
Excédents de fonctionnement	176 818 €
FCTVA et taxe d'aménagement	33 850 €
RECETTES INVESTISSEMENT	1 370 335

Abattage d'arbre

Avant toute coupe ou tout abattage d'arbres, consulter la réglementation sur le site internet de la mairie ou le site de la Préfecture

[Coupes et défrichage / Observatoire forestier / Nature / La Haute-Savoie / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État en Haute-Savoie](#)

Ambroisie

L'**Ambroisie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia* L.) et l'**Ambroisie trifide** (*Ambrosia trifida* L.) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de **nombreux milieux** (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.). Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une **menace pour l'agriculture** (pertes de rendement dans certaines cultures) et **pour la biodiversité** (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, **il faut rapidement l'éliminer** car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.

Pour plus d'informations : www.ambroisie.info

Nuisances sonores

Nuisances Arrêté préfectoral n° 324 DDASS/2007 du 26 JUILLET 2007

En ce qui concerne les propriétés privées : Article 4 :

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 H à 20 H.

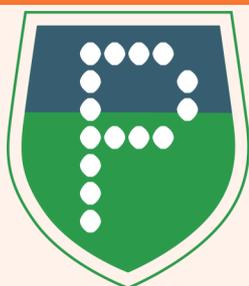
Les samedis de 9H à 12H et de 14H30 à 19 H

Les dimanches et jours fériés de 10H à 12 H

[RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \(sante.fr\)](http://RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (sante.fr))

Brûlage des déchets verts

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler les végétaux à l'air libre. Veuillez consulter la circulaire NOR : DEVR1115467C <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=34130>



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Pour être informé en temps réel des informations importantes et de dernière minute téléchargez l'application www.panneaupocket.com (application gratuite)

